

2022-20245688	0476422725	2021	EUR	22.18.19	m87-f	29/07/2022	14		M-app 1
---------------	------------	------	-----	----------	-------	------------	----	--	---------

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **DDK**
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Adresse : route du Vieux Frêne N° : 11 Boîte :
Code postal : 6960 Commune : Dochamp
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Marche-en-Famenne
Adresse Internet :
Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0476.422.725

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts 18-04-2005

Ce dépôt concerne :

☒ les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 17-06-2022

☒ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01-01-2021 au 31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du 01-01-2020 au 31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

M-app 6.1.1, M-app 6.1.3, M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7, M-app 8, M-app 9, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

GOOTS David

Rue di Vieux Chêne 11
6960 Dochamps
BELGIQUE

Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ont été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
B. L'établissement des comptes annuels*,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
THG LIEGE SRL 0831599113 Rue Alfred Defuisseaux 116 4431 Loncin BELGIQUE	50.761.110	A B
Représenté directement ou indirectement par : Benoît LAMBERT Expert-comptable Rue Alfred Defuisseaux 116 4431 Loncin BELGIQUE	10.742.142	

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>164.415</u>	<u>145.295</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<u>164.415</u>	<u>145.295</u>
Terrains et constructions		22	139.383	121.532
Installations, machines et outillage		23	13.788	11.204
Mobilier et matériel roulant		24	11.244	12.559
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>174.247</u>	<u>119.708</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	<u>15.286</u>	<u>14.527</u>
Stocks		30/36	15.286	14.527
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>6.375</u>	<u>5.319</u>
Créances commerciales		40	2.438	1.219
Autres créances		41	3.937	4.100
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<u>145.969</u>	<u>95.812</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>6.617</u>	<u>4.050</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>338.661</u>	<u>265.003</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>263.459</u>	<u>213.299</u>
Apport		10/11	6.200	6.200
Disponible		110		
Indisponible		111	6.200	6.200
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	177.605	136.605
Réserves indisponibles		130/1	1.860	1.860
Réserves statutairement indisponibles		1311	1.860	1.860
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	175.745	134.745
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	79.654	70.493
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

Ann.

Codes	Exercice	Exercice précédent
17/49	75.202	51.704
17	10.411	20.198
170/4	10.411	20.198
172/3	10.411	20.198
174/0		
175		
176		
178/9		
42/48	64.241	30.957
42	21.095	15.755
43		
430/8		
439		
44	7.959	7.222
440/4	7.959	7.222
441		
46		
45	15.494	7.311
450/3	3.508	1.140
454/9	11.985	6.171
47/48	19.694	669
492/3	550	550
10/49	338.661	265.003

DETTES

Dettes à plus d'un an

- Dettes financières
 - Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
- Acomptes sur commandes
- Autres dettes

Dettes à un an au plus

- Dettes à plus d'un an échéant dans l'année
- Dettes financières
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
 - Impôts
 - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Comptes de régularisation

TOTAL DU PASSIF

COMPTE DE RÉSULTATS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	186.978	140.456
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	71.096	61.099
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	20.323	16.567
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	4.168	4.850
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	91.391	57.941
Produits financiers				
Produits financiers récurrents		75/76B	10	10
Dont: subsides en capital et en intérêts		75	10	10
Produits financiers non récurrents		753		
		76B		
Charges financières		65/66B	1.276	1.377
Charges financières récurrentes		65	1.276	1.377
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	90.126	56.574
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	18.966	12.262
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	71.161	44.312
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	71.161	44.312

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	141.654	108.493
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	71.161	44.312
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	70.493	64.181
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2	17.000	
Affectation aux capitaux propres	691/2	58.000	38.000
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	58.000	38.000
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	79.654	70.493
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	21.000	
Rémunération de l'apport	694	17.000	
Administrateurs ou gérants	695	4.000	
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	708.929
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	39.443	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	748.372	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	563.634
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	20.323	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	583.957	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	164.415	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

REGLES GENERALES D'EVALUATION

Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes généraux figurant dans le code des sociétés et dans son arrêté royal d'exécution, dont il est superflu de reproduire ici le texte.
 Pour les matières que la loi règle supplétivement et dans les cas où elle laisse le choix à l'entreprise, le conseil d'administration a déterminé les règles particulières d'évaluation mentionnées ci-après. Conformément aux dispositions légales en vigueur, il ne pourra être dérogé aux présentes règles d'évaluation qu'après décision expresse des mandataires.
 Dans la mesure où les mandataires jugent que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne présentent pas une importance suffisante à nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale dans le livre des inventaires et dans le résumé des règles d'évaluation accompagnant les comptes annuels.

ACTIF

1.1.Frais d'établissement et frais de restructuration

Les frais suivants sont portés à l'actif :

- Frais d'augmentation de capital
- Frais de restructuration.

Ces frais sont amortis au taux annuel de 20 %.

1.2.Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire au prorata temporis, aux taux fiscalement admis, sur base de la durée de vie probable, soit:

- 1.Logiciel informatique :de 20 % à 20 %
- 2.Matériel et mobilier de bureau :de 20 % à 33 %
- 3.Matériel Roulant :de 20 % à 33 %
- 4.Aménagements locaux :de 10% à 20 %

Les immobilisations réalisées par l'entreprise pour elle-même sont valorisées à leur coût de revient. Celui-ci s'obtient en ajoutant au prix d'acquisition des matières premières, des matières consommables et des fournitures, les coûts de fabrication directement imputables à ces actifs (y inclus le coût de la main d'œuvre).

1.3.Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires, et compte tenu des montants restant éventuellement à libérer et corrections de valeurs y afférentes.

Les montants non appelés sur participations et sur actions et parts sont mentionnés distinctement dans l'annexe.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre est effectuée de façon à refléter, de manière aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée.

La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre. Elle peut être basée sur l'un ou l'autre des critères traditionnellement utilisés pour de telles appréciations ou bien sur la moyenne, pondérée de manière appropriée, de plusieurs d'entre eux. La méthode d'évaluation retenue pour un titre, est employée systématiquement d'exercice à exercice, sauf si l'évolution des circonstances conduit à retenir une autre méthode. En ce cas, si le changement a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'annexe.

Lorsque cette évaluation fait paraître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée. Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui auraient fait l'objet antérieurement de réduction de valeur.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

1.4.Stocks

1.4.1.Stocks

1.4.1.1.Valorisation

Les marchandises (stock magasin) sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Les mouvements sont enregistrés suivant la méthode d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure.

1.4.1.2.Réductions de valeur

Pour les approvisionnements, matières consommables, fournitures et les marchandises, des réductions de valeur sont actées lorsque la valeur de marché est inférieure au prix d'acquisition définis ci-dessus.

De plus les stocks en magasin (marchandises) font l'objet de réduction de valeur pour tenir compte de la vétusté de certains de ceux-ci. Les coefficients d'abattement appliqués varient suivant la nature du bien concerné.

1.5.Créances à plus d'un an et créances à un an au plus

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale.

Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

Les règles d'évaluation en devises leur sont applicables.

1.6.Placements de trésorerie - valeurs disponibles

Les placements de trésorerie sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, frais accessoires inclus.

Si leur valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure à leur valeur comptable, ils font l'objet de réduction de valeur.

Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale. .

Les règles d'évaluation en devises sont applicables à ces deux rubriques.

1.7.Comptes de régularisation

Les charges, exposées pendant l'exercice, imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont inscrites dans les comptes de régularisation (charges à reporter) à concurrence de la quote-part relative à l'exercice ultérieur.

Les revenus ou fractions de revenus, dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause, sont comptabilisés pour le montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause (produits acquis).

PASSIF

1.8.Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus, charges ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et/ou des exercices antérieurs.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultats si elles sont devenues sans objet.

1.9.Dettes à plus d'un an et dettes échéant dans l'année

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Les règles d'évaluation en devises leur sont applicables.

1.10.Comptes de régularisation

Les charges qui seront enregistrés au cours d'un exercice ultérieur mais dont une fraction de celles-ci est imputable à l'exercice, sont inscrites dans les comptes de régularisation (charges à imputer) à concurrence de la quote-part relative à l'exercice.

Les produits, encaissés pendant l'exercice, relatifs en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont inscrits dans les comptes de régularisation (produits à reporter) à concurrence de la quote-part relative à l'exercice ultérieur.

1.11.Principes généraux applicables à l'évaluation des actifs et passifs libellés en devises

Les éléments monétaires du bilan libellés en devise étrangère sont convertis en Euro sur base des règles suivantes :

1.11.1.En cours d'exercice

En cours d'exercice, les opérations en devises sont converties en euros par application au cours du jour.

1.11.2.En fin d'exercice

A la date de clôture du bilan, les éléments monétaires du bilan libellés en devises sont convertis au taux moyen du mois de clôture.

*Un écart de conversion est enregistré sur les éléments d'actif et sur les éléments de passif.
Seul l'écart net négatif est acté en charges financières au compte "écarts de convention".

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

302

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en	3P. Total (T) ou total en
	(exercice)	(exercice)	équivalents temps plein (ETP)	équivalents temps plein (ETP)
			(exercice)	(exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	1001,3	2,2	2,7	2,4
Nombre d'heures effectivement prestées	1011.023	2.208	3.231	2.867
Frais de personnel	10224.730	46.367	71.096	56.701

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice			
Nombre de travailleurs	1051	2	2,3
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	1101	2	2,3
Contrat à durée déterminée	111		
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112		
Contrat de remplacement	113		
Par sexe et niveau d'études			
Hommes	120		
de niveau primaire	1200		
de niveau secondaire	1201		
de niveau supérieur non universitaire	1202		
de niveau universitaire	1203		
Femmes	1211	2	2,3
de niveau primaire	1210		
de niveau secondaire	12111	2	2,3
de niveau supérieur non universitaire	1212		
de niveau universitaire	1213		
Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	130		
Employés	134		
Ouvriers	1321	2	2,3
Autres	133		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205		12	5,4
305		12	5,4

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour la société
 - dont coût brut directement lié aux formations
 - dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 - dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

- Nombre de travailleurs concernés
- Nombre d'heures de formation suivies
- Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	